

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0285

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité TECHTERA - Attribution d'une subvention à la société Influtherm pour le projet de recherche et de développement (R&D) SOLARCLYM II

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

**Conseil de communauté du 15 septembre 2014****Délibération n° 2014-0285**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité TECHTERA - Attribution d'une subvention à la société Influtherm pour le projet de recherche et de développement (R&D) SOLARCLYM II**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Labellisé en juillet 2005, Techtera est le pôle de compétitivité centré sur les textiles techniques et matériaux souples de la région Rhône-Alpes. Il a vocation à accroître la compétitivité des entreprises par le biais de l'innovation collaborative. Le pôle rassemble plus de 110 adhérents, parmi lesquels 90 entreprises (dont 71 PME), des centres de formation et de recherche.

La France est le 4ème pays producteur de textiles techniques et la région Rhône-Alpes est le leader national dans ce secteur puisqu'elle concentre près de 200 entreprises, soit 30 % des entreprises du secteur, 25 % des salariés soit 26 000 emplois, 300 000 tonnes de production soit 65 % de la production nationale, 6,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires soit 70 % du chiffre d'affaires national.

La présence de centres techniques et acteurs académiques notoires tels que l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH), l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH), l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA), l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) vient confirmer cette position de leader.

La Communauté urbaine de Lyon apporte son soutien au pôle de compétitivité Techtera afin de :

- faire émerger des projets collaboratifs et favoriser la production d'innovations génératrices de valeur ajoutée et d'emploi pour les entreprises et le territoire,
- conforter l'ancrage des entreprises et des compétences sur le territoire de l'agglomération.

Deux fois par an, dans le cadre d'un appel à projets national, les projets labellisés par les pôles font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention.

Par délibération n° 2014-0187 du 10 juillet 2014, et en application des contrats de performance 2013-2018, le Conseil de Communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de R&D des 5 pôles de compétitivité qu'il soutient et a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 2 000 000 € dont 276 000 € pour le pôle de compétitivité Techtera.

Un nouveau projet de R&D, labellisé le 26 novembre 2013 par Techtera et soumis dans le cadre du 17ème appel à projets du fonds unique interministériel, a été retenu officiellement par l'État. Il s'agit du projet de R&D SOLARCLYM II, labellisé par Techtera et co-labellisé par Axelera, auquel la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien financier.

**a) - Projet SOLARCLYM II**

Le domaine de la protection solaire des biens et des personnes est un enjeu dans de nombreux secteurs industriels pour la plupart liés à l'habitat.

Le projet SOLARCLYM II a pour objectif le développement de nouveaux vernis et enductions de protection thermique pour revêtements textiles transparents au visible. Le programme technique vise la mise au point de matériaux dotés d'une excellente stabilité dans le temps permettant une longue durée de vie.

L'innovation majeure consistera à réussir la protection des rayonnements, tout en assurant la transparence des matériaux. Par exemple, les protections UV à appliquer sur les fenêtres doivent laisser passer la lumière.

Le projet poursuivra ainsi 2 objectifs majeurs :

- le développement et la commercialisation de produits textiles de protections dynamiques dont les performances isolantes et de transparence varieront en fonction des conditions d'exposition (matériaux à changement de phase, photochromie, réflexion IR, UV, barrière convective, etc.) pour plusieurs applications : store, bâche, tentes et chapiteaux, structure tendues,
- le développement et la commercialisation de protection des supports sensibles avec des revêtements transparents contre les rayonnements UV et infrarouges capables de filtrer la totalité du spectre UVA et UVB et Infra Rouge (IR) par réflexion, réfraction et/ou absorption pour différentes applications (cosmétologie, boiserie, secteur automobile et signalisation routière).

#### **b) - Retombées attendues pour les entreprises et le territoire**

Le projet SOLARCLYM II permettra aux partenaires d'avoir une meilleure connaissance et maîtrise des échanges thermiques ainsi qu'une meilleure connaissance des phénomènes de photo dégradation. Ainsi des solutions innovantes dans le domaine de la thermorégulation active pourront être proposées. Les industriels pourront alors mettre au point des solutions innovantes pour le marché de la protection solaire.

Les produits ou services développés dans le cadre de ce projet permettront de limiter l'utilisation de climatiseurs et ainsi la consommation d'énergie. Ils permettront de limiter l'utilisation de la lumière artificielle et amélioreront le confort thermique et visuel grâce à des solutions naturelles qui s'adaptent aux conditions climatiques.

Les entreprises prévoient de créer 9 à 10 emplois dans le cadre de ce projet et d'augmenter leur chiffre d'affaires de 20 %.

#### **c) - Plan de financement prévisionnel du projet SOLARCLYM II**

Le tableau ci-après détaille la répartition du financement public octroyé dans le cadre de ce projet :

Partenaire	Localisation	Aide Totale retenue (en €)	Etat (FUI)	Région Rhône-Alpes	Conseil Général de l'Ain	Communauté urbaine de Lyon
DICKSON	Saint Clair (38110) Dagneux (01120)	137 900,00	118 900,00		19 000,00	
INFLUTHERM	Villeurbanne (69100)	107 835,49				107 835,49
LA CELLIOSE	Pierre Benite (69310)	154 108,00	154 108,00			
PYLOTE	Dremil-Lafage (31280)	98 244,00	98 244,00			
Science et Surface	Ecully (69130)	144 514,00	144 514,00			
Université Claude Bernard Lyon 1	Villeurbanne (69100)	346 610,00		346 610,00		
<b>Totaux</b>		<b>989 211,49</b>	<b>515 766,00</b>	<b>346 610,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>107 835,49</b>

Ces montants sont donnés à titre indicatif.

#### **d) - Modalités d'intervention de la Communauté urbaine dans le cadre du projet SOLARCLYM II**

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet SOLARCLYM II, en apportant une subvention de 107 835,49 € au profit de la société INFLUTHERM, selon les modalités définies dans la convention cadre et la convention de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'État sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 107 835,49 € au profit de la société Influtherm située à Villeurbanne dans le cadre du projet de recherche et développement SOLARCLYM II labellisé par le pôle de compétitivité Techtera pour la période 2014-2018,

b) - la convention-cadre à signer entre l'État et les collectivités locales partenaires du projet SOLARCLYM II portant sur leurs engagements respectifs sur la période 2014-2018,

c) - les conventions de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société INFLUTHERM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** totale correspondante au projet SOLARCLYM II sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisé sur l'opération n° 0P02O2864 le 10 juillet 2014 pour la somme de 2 000 000 €.

4° - **Les dépenses** d'investissement à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014, 2016, 2017 et 2019 - compte 20421 - fonction 90 - opération n° 0P02O2864, selon l'échéancier suivant : 32 350 € en 2014, 32 350 € en 2016, 21 567 € en 2017 et 21 568,49 € en 2019.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.**